

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à la salle des fêtes à Saint-Romain-Lachalm,
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **23**

o Pour : **23**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, MOULIN Christophe, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MASSARDIER Céline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
Mme MEYNET Isabelle a donné pouvoir à M. MOULIN Christophe.
Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à Mme MASSARDIER Céline.
Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Date de convocation :

Le 7 Juillet 2022

Date d'affichage :

Le 7 Juillet 2022

M. JURY, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2016-07-04/08 en date du 4 juillet 2016 approuvant le projet d'aménager une maison de santé à Dunières.

Il rappelle également les délibérations n° DC/2019-04-15/04 et n° DC/2019-04-15/15 du 15 avril 2019 approuvant les marchés de travaux correspondants.

M. JURY précise alors qu'en cours de chantier des prestations modificatives ont été rendues nécessaires par des circonstances imprévues concernant plusieurs lots :

- Lot 1 : terrassements – VRD – espaces verts :
 - Marché initial : MOULIN TP (Les Villetes) : 242 120,30 € HT + avenant n°1 : 122 430,00 € HT
 - Montant de l'avenant n° 2 : + 997,00 € HT (engazonnement talus et travaux télécom)
 - Montant final du marché : 365 547.30 € HT

- Lot 4 : couverture - étanchéité :
 - Marché initial : entreprise GAYTE (Polignac) : 143 150,87 € HT
 - Montant de l'avenant : - 41,60 € HT (+ : cage escale et étanchéité toiture garage / - : lanterneau)
 - Montant final du marché : 143 109,27 € HT

DELIBERATION N° :
DC/2022-07-11/06

OBJET DE LA SEANCE :

**Maison de santé
(Dunières)**

**Marchés de travaux
Avenants**

AR Prefecture

043-244300307-20220711-DC2022071106-DE
Reçu le 08/08/2022
Publié le 08/08/2022

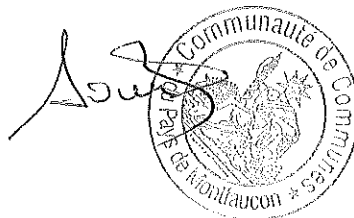
- Lot 10 : chape – carrelage - faïence :
 - Marché initial : BRUNHES-JAMMES (Aurillac) : 139 887,40 € HT
 - Montant de l'avenant : - 3 069,00 € HT (carrelage en moins et débouchage réseau)
 - Révision de prix : + 5 230,15 € HT
 - Charges compte prorata : - 1 049,16 € HT
 - Montant final du marché : 140 999,39 € HT

M. JURY indique qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire de se positionner sur ces avenants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de santé à Dunières la réalisation des prestations modificatives aux conditions énoncées ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer les avenants correspondants et tous documents utiles à intervenir.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20220711-DC2022071106-DE
Reçu le 08/08/2022
Publié le 08/08/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le